



ASDVILLARI

ASD·VILLARI
mode d'emploi

L'ATELIER ASD, POURQUOI ?

- Vous souhaitez suivre une formation dans une Haute Ecole des domaines Travail social ou Santé de la HES-SO.
- Vous avez plus de 25 ans et vous n'avez pas les titres répondants aux conditions d'admission (maturité professionnelle, maturité spécialisée ou maturité gymnasiale).

Vous avez alors la possibilité de participer à un atelier ASD, dans le cadre d'une demande d'admission sur dossier dans une HES.



En effet, l'admission sur dossier à la HES-SO est possible si vous ne disposez pas des titres nécessaires mais êtes en mesure d'apporter la preuve que vous avez développé, par votre expérience de vie, vos formations et votre expérience professionnelle, les connaissances et compétences nécessaires pour suivre des études dans une HES, qui correspondent au niveau équivalent à une maturité professionnelle santé-social. Cette preuve est apportée par l'évaluation positive du dossier ASD élaboré de manière individuelle dans le cadre d'un atelier sur dossier ASD conduit en groupe.

MODE D'EMPLOI

1

ÉTAPE 1

Vérifier votre éligibilité en vous assurant que vous remplissez bien toutes les conditions pour intégrer une HES-SO sur dossier.

2

ÉTAPE 2

Choisir votre Haute École parmi celles de la HES-SO et prendre contact avec le service des admissions qui vous informera sur la procédure à suivre.

3

ÉTAPE 3

Constituer votre dossier HES-SO pour passer un entretien avec la personne responsable des admissions de l'école choisie et repartir avec votre attestation d'entretien.

4

ÉTAPE 4

Choisir l'atelier de votre choix en fonction des dates disponibles et compléter votre formulaire d'inscription.

5

ÉTAPE 5

Vous inscrire en constituant votre dossier d'éligibilité ASD et en l'envoyant avec votre formulaire d'inscription (étape 4) à asd@asdvillari.ch

6

ÉTAPE 6

À réception de votre facture, procéder au règlement des frais pour valider votre inscription.

1

CONDITIONS POUR LA PARTICIPATION À UN ATELIER ASD



Avoir 25 ans révolus.



Avoir un niveau de Français B2 certifié pour les personnes qui ne sont pas de langue maternelle française.



Être de nationalité suisse ou être titulaire d'un permis de séjour pour activité lucrative en Suisse ou d'un permis d'établissement ou d'un permis G ou être au bénéfice d'un statut de requérant·e d'asile ou de réfugié·e.



Fournir l'attestation d'entretien avec le ou la responsable du service d'admission de la HES en Travail social ou en Santé (voir étape 3).



La participation à une séance d'information sur les admissions dans une haute école des domaines Travail social ou Santé de la HES-SO est fortement recommandée.

PROFILS SOUHAITÉS

En plus des exigences mentionnées au point 1, il est préférable pour les candidat·e·s au Bachelor en Travail social ou Santé de remplir les conditions ci-dessous :



Avoir suivi au moins trois ans de formation initiale et/ou continue après la scolarité obligatoire.

Avoir accompli au moins cinq ans d'activité professionnelle ou d'expérience de vie (bénévolat, responsabilités d'enfants, hobbies, activités artistiques, voyages, etc.), avec une charge de travail d'au moins 50%.



2

CHOISIR VOTRE HES·SO

*CLIQUEZ POUR ÊTRE REDIRIGÉ·E VERS LE SITE WWW.ASDVILLARI.CH
OU RETROUVEZ L'INFORMATION SUR WWW.ASDVILLARI.CH DEPUIS
LE MODE D'EMPLOI.*

3

ENTRETIEN AVEC LE SERVICE DES ADMISSIONS D'UNE HES·SO

Pour vous inscrire à un atelier ASD, il faut d'abord constituer votre dossier HES·SO (à [télécharger sur le site www.asdvillari.ch](http://www.asdvillari.ch)) pour passer un entretien avec la personne responsable des admissions de l'école choisie. Une attestation d'entretien vous sera alors remise, qu'il faudra joindre au dossier d'inscription ASDVillari (étape 5).

4

CHOIX DE LA DATE EN FONCTION DE L'AGENDA DES ATELIERS

CLIQUEZ POUR ÊTRE REDIRIGÉ·E VERS L'AGENDA DU SITE OU RETROUVEZ L'INFORMATION SUR WWW.ASDVILLARI.CH DEPUIS LE MODE D'EMPLOI.

5

INSCRIPTION À UN ATELIER ASD

Le dossier d'inscription à un atelier ASD se compose des documents suivants :

- Le questionnaire en vue de la participation à un atelier ASD (à [télécharger sur le site www.asdvillari.ch](http://www.asdvillari.ch))
- Un CV chronologique ;

- Une lettre de motivation concernant le choix de la procédure ASD ;
- L'attestation à un entretien avec le ou la responsable du service d'admission de la HES de votre choix. ;
- L'attestation du niveau de maîtrise de la langue française pour les allophones ;
- Une copie du permis de séjour valable.

Ce dossier est à envoyer par mail à asd@asdwillari.ch, en même temps que le formulaire d'inscription à l'atelier choisi à l'étape précédente.

6

FRAIS D'ANNULATION

Le coût de l'atelier et de l'évaluation du dossier ASD se monte à CHF 2'900.– y compris les frais d'administration et la fourniture du matériel. L'inscription prend effet après paiement de la totalité du montant.

Un désistement est possible sans frais jusqu'à quatre semaines avant le début de l'atelier.



EN CAS D'ANNULATION DE LA DESCRIPTION, LES FRAIS D'ANNULATION SONT FACTURÉS COMME SUIT :

- Jusqu'au 7^e jour avant le début de l'atelier : 50% de la prestation convenue ;
- À partir du 6^e jour avant le début de l'atelier : 100% de la prestation convenue.

DÉROULEMENT D'UN ATELIER ASD

L'atelier ASD est destiné à vous aider à élaborer un dossier personnel sur la base d'une démarche de bilan-portfolio de compétences, donnant une vue d'ensemble claire de vos aptitudes et de votre profil de compétences, en référence aux connaissances générales de niveau maturité professionnelle (*cf. compétences-clés du Plan d'études cadre MP du 18.12.2012 SEFRI*) que vous avez acquis dans les diverses activités de votre vie (formation initiale et continue, travail salarié ou indépendant, autres types d'activité ou de responsabilité, etc.). Dans le cadre de l'atelier ASD réunissant un groupe de candidat·e·s, vous apprenez, avec l'aide du référent pédagogique à analyser et mettre en valeur votre parcours de vie, à l'évaluer, à identifier vos potentialités, à repérer et nommer vos compétences et aptitudes, et à en apporter les preuves. Durant les séquences d'atelier ASD vous pouvez tirer profit de l'échange avec les autres participant·e·s et de leur feedback.

L'atelier
ASD vous offre
un cadre structurant
pour l'élaboration de
votre dossier personnel
en vous aidant à
répondre aux
questionnements
suivants :

Comment
vos expériences
de vie peuvent
devenir des ressources
mobilisables pour une
future formation HES
et un nouveau
projet de vie ?

Comment
ces ressources
développées tout au
long de votre vie dans
les différents domaines
sont-elles mobilisables en
lien avec un référentiel
de compétences
ASD ?

Comment
analysez-vous
ces expériences
professionnelles,
formatives et privées
dans un processus
d'élaboration d'une
future formation ?

5

HEURES SÉQUENCES MOIS

L'atelier ASD se compose en principe de quatre à cinq séquences de cinq heures chacune, sur quatre à cinq mois, à raison d'une séquence par mois, conduites par le référent pédagogique. Elles se font en accompagnement collectif avec un certain nombre de travaux élaborés en classe. Des retours individuels sont prévus entre chaque séquence. Les candidat·e·s terminent leur dossier personnel au bout du processus accompagné ; ou au plus tard au terme du délai de dépôt définitif posé pour chaque atelier. Le travail individuel à fournir en dehors des unités est d'environ 150 heures et doit être prévu pendant ces quatre à cinq mois.

Le dossier réalisé au cours de l'atelier ASD est validé si la correspondance de niveau entre vos compétences identifiées et celles confirmées des porteurs de la maturité professionnelle orientation santé-social est avérée. Sur cette base, la direction d'ASD Villari émet un préavis d'admissibilité à l'unanimité, à l'attention des services d'admission des domaines Travail social et Santé des Hautes écoles de la HES-SO dans laquelle vous avez déposé votre dossier de candidature.

Le résultat est communiqué dans un délai de 4-6 semaines après le dépôt du dossier ASD, directement par le service d'admission de la HES que vous avez choisie. La décision finale reste de la compétence de la HES-SO.



DÉCISION D'ADMISSIBILITÉ

Le préavis d'admissibilité est adressé à la Haute Ecole de votre choix qui décide si vos compétences vous permettent ou non de déroger à l'exigence de titre. En cas de rejet de la candidature par la Haute école, un recours contre cette décision peut être déposé dans le cadre de la procédure de recours prévue par la HES-SO.

La participation à un atelier ASD ne concerne que l'admission dans les domaines Travail social et Santé d'une Haute école de la HES-SO.

Two vertical bars, one dark blue and one green, are positioned to the left of the contact information box.A white icon of a person inside a circle, representing contact information.

CONTACT
Regula Villari
Chemin de la Pinède 17
3977 Granges
asd@asdvillari.ch